



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8/0 8/2 0 2 3

Dossier complet le : 1 2/0 9/2 0 2 3

N° d'enregistrement : F.974.12.P.00467

1 Intitulé du projet

Projet de modification des conditions d'exploitation de la carrière de "Pierrefonds 2" exploitée par la société SCPR sur la commune de Saint Pierre (974).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 : ICPE Sous-catégorie a : Autres ICPE soumises à autorisation Sous-catégorie b : Autres ICPE soumises à enregistrement	ICPE 2510 : (A) Production max de 146 000 m ³ /an de matériaux alluvionnaires. ICPE 2515 : (E) Puissance installée maximale de 560 kW. ICPE 2517 : (D) Station de transit de 7 000 m ² . ICPE 2760 : (E) Station de stockage d'inertes d'une capacité de 75 000 m ³ /an. ICPE 2170 : (A) Production max de supports de culture de 10 000 t/an. ICPE 2171 : (D) Aire de stockage des supports de culture de 1 000 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'activité principale restera l'extraction des matériaux alluvionnaires. Il était prévu dans le dossier initial un retour agricole après remblaiement des terrains jusqu'au terrain naturel (Cf. §4.5). Néanmoins, la disponibilité des matériaux jusque-là utilisés en remblaiement s'amenuise en même temps que les besoins de revaloriser au maximum les matériaux inertes en matériaux recyclés. Dans ce contexte seuls les matériaux inertes non valorisables doivent désormais servir au remblaiement des carrières. Ainsi la remise en état telle qu'imaginée en 2017 à l'origine du dossier d'autorisation n'est plus possible. Afin de permettre le remblaiement des terrains tout en prenant en compte la "raréfaction" des matériaux de remblai non recyclables disponibles, une prolongation de 11 ans de la durée d'autorisation est demandée, portant la fin de l'exploitation en 2040. L'exploitation de la carrière se fera en 3 phases quinquennales et 1 phase biennale dont 9,5 années d'extraction.

Il est également envisagé d'initier une démarche d'économie circulaire en ajoutant sur le site la possibilité de recycler les matériaux par l'accueil d'unités mobiles de concassage, ainsi que l'ajout d'une plateforme technique de transit des produits minéraux dans l'objectif d'accueillir une activité de recyclage sur le site.

De plus, afin de poursuivre sur cette voie vertueuse de recyclage et de réutilisation de tous les produits extraits sur la carrière, la société SCPR souhaite pouvoir produire des supports de culture sur le site de Pierrefonds 2.

4.2 Objectifs du projet

La société SCPR est autorisée à exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Saint-Pierre (974), sur la plaine de Pierrefonds. Cette activité est autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 7 février 2019 modifié pour une durée de 10 ans (jusqu'au 7 février 2029). Elle est autorisée sur une superficie de 9 ha 41 a 94 ca avec une production maximale autorisée de 146 000 m³/an.

Aujourd'hui, l'exploitant souhaite modifier le projet de réaménagement de ce site afin de l'adapter à la disponibilité des matériaux de remblai de l'île de la Réunion.

De plus, il est sollicité la possibilité de recycler les matériaux par l'accueil d'unités mobiles de concassage sur le site, ainsi qu'avec l'ajout d'une plateforme technique de transit des produits minéraux. Aussi, en continuité de l'ambition vertueuse de recyclage et de réutilisation des produits de la carrière, la société SCPR souhaite pouvoir produire des supports de culture sur le site de Pierrefonds 2 à partir des boues de lavage des granulats du site, de compost récupéré chez un partenaire et de terres et fractions fines récupérées dans les déchets inertes triés sur la plateforme et/ou directement dans le gisement de la carrière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux préalables à l'exploitation seront comme actuellement le décapage progressif des parcelles concernées en lien avec le phasage d'exploitation. Ce décapage sera coordonné avec le phasage prévisionnel.

Les terres végétales seront stockées temporairement sous la forme de merlons périphériques végétalisés en vue d'une réutilisation en couche végétale de finition pour la remise en état.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le nouveau phasage est prévu pour une prolongation de 11 ans de l'autorisation, soit jusqu'en 2040, ce qui correspond à 3 phases quinquennales et une phase de 2 ans qui permettra de finaliser la remise en état du site.

Le déblai moyen considéré est de 100 000 m³/an avec un apport extérieur de 50 000 m³/an pendant 12 ans, puis de 24 000 m³/an pour les années restantes. La production totale envisagée est d'environ 950 000 m³ (soit un tonnage total d'environ 2 200 000 t commercialisables). Une autorisation d'exploitation la bande de 10 m réglementaire à l'Est du site est demandée. Cette exploitation se fera en concertation avec la carrière voisine.

L'objectif du nouveau phasage d'exploitation est d'extraire la partie Ouest du Sud vers le Nord durant les deux premières phases afin d'éviter la plateforme technique du site (accueil, cuve de stockage, etc.). Puis, de redescendre l'exploitation sur la partie Est lors de la troisième phase. La dernière zone à extraire sera celle de la plateforme technique. En accord avec la société voisine PREFABLOC, il est demandé l'autorisation d'exploiter la bande de 10 m réglementaire séparant les deux sites. La cote minimale de l'extraction sera de 5 m NGR.

Comme actuellement, les stériles de découvertes seront utilisés en tant que matériaux de remblai dans le cadre de la remise en état. Le réaménagement s'effectuera de façon coordonnée à l'exploitation. Les matériaux utilisés pour le remblaiement seront les stériles d'exploitation de la carrière et les matériaux inertes extérieurs accueillis. Le volume de matériaux utilisé pour le réaménagement sera d'environ 784 000 m³. Les talus de remblais présenteront une hauteur de 10 m maximum avec une pente de 35°. La fosse sera comblée jusqu'à la cote 20 m NGR au Nord du site et 18 m NGR au Sud avec une légère pente de 0,3° vers l'océan.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'activité actuelle a été soumise à autorisation environnementale au titre de la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE et est dûment autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 7 février 2019 modifié par les arrêtés préfectoraux complémentaires du 20 octobre 2021 et du 13 septembre 2022, pour une durée de 10 ans (soit jusqu'en février 2029). La rubrique 2515 est déclarée par ces arrêtés préfectoraux. La rubrique 2760 est enregistrée par ces mêmes arrêtés préfectoraux.

Une déclaration pour la rubrique 2717 et pour la rubrique 2171 est demandée. Une autorisation pour la rubrique 2170 est également sollicitée. Enfin, l'enregistrement de la 2515 doit évoluer vers un enregistrement afin d'ajouter 400 kW de puissance aux installations de traitement autorisées, soit une puissance totale de 560 kW.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Superficie de l'autorisation, cote minimale du fond de fouille, rythme maximal, installation de stockage de déchets inertes - Puissance des installations - Production de supports de culture - Dépôt de supports de culture - Station de transit des matériaux minéraux	- 94 194 m ² , 5 m NGR, 146 000 m ³ /an, 75 000 m ³ /an - 560 kW - 10 000 t/an - 1 000 m ² - 7 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Saint Pierre est couverte par un PLU approuvé le 12/03/2021. La carrière est située en zones Ama et Aaéma, soit des espaces autorisés d'être exploités en carrière conformément au SDC.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'activité actuelle a été soumise à autorisation environnementale au titre de la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE et est dûment autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 7 février 2019 modifié par les arrêtés préfectoraux complémentaires du 20 octobre 2021 et du 13 septembre 2022, pour une durée de 10 ans (soit jusqu'au 7 février 2029). Le projet modifiera la date de fin d'autorisation qui sera alors le 7 février 2040. Les méthodes d'extraction ne seront pas modifiées, la cote minimale restera à 5 m NGR.

Des concasseurs mobiles seront ajoutés sur le site, la puissance des installations de traitement autorisée passera de 160 kW à 562 kW. Une station de transit de matériaux inertes d'une surface de 7 000 m² sera ajoutée en lien avec l'activité de recyclage. De plus une activité de production de supports de culture sera ajoutée à hauteur de 10 000 t/an, avec une aire de dépôt de ces supports de culture d'une surface de 1 000 m².

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF le plus proche est la ZNIEFF de type I "Pierrefonds" localisée à environ 270 m au Sud de la carrière.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas compris par la zone coeur du Parc National de La Réunion ni par sa zone d'adhésion.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux inertes extérieurs seront apportés sur le site afin de remblayer le fond de fouille de la carrière jusqu'à la cote de 20 m NGR au Nord du site et jusqu'à 18 m NGR au Sud.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux alluvionnaires sont extraits au droit du site. Les matériaux non commercialisés sont utilisés pour le remblaiement du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les équipements électriques et d'arrosage des pistes nécessaires sont déjà installés sur le site. Les ressources sont utilisées de manière raisonnée.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact étudié sur les milieux naturels lors de l'étude d'impact d'autorisation de la carrière était estimé faible. Le projet ne modifie pas les grandes lignes de l'extraction, l'impact prévu restera donc inchangé. L'aire de stockage bétonnée des supports de culture sera localisée sur un espace déjà exploité dans le cadre de la carrière et, par conséquent, débroussaillé, elle ne sera donc pas à même de créer un impact sur les milieux naturels supplémentaire.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la consommation temporaire d'espace agricole. Conformément au SDC, le projet d'exploitation respectera autant que possible le maintien de 75% des terrains réservés pour l'agriculture durant toute la période du projet. Le nouveau projet de réaménagement permettra la mise en place d'un sol de bonne qualité agronomique afin de restituer les parcelles à leur utilisation agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de la carrière engendre des déplacements de poids lourds pour évacuer les matériaux extraits. Le rythme moyen d'exploitation ne sera pas modifié, mais ne sera effectif que durant les 8 premières années. Les années suivantes seront marquées par une extraction plus faible, ce qui diminuera le trafic lié à l'extraction. Pour l'activité de production de supports de culture, le site devra accueillir du compost à un rythme d'environ 1 camion tous les 3,5 jours, et un camion par jour pour la vente des engrais.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site émet du bruit par les sources suivantes : extraction des matériaux, circulation des camions, traitement des matériaux au droit des installations. Une modélisation du bruit a été faite, le résultat indique que les émissions de bruit seront légèrement plus
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	importantes par rapport à l'actuel, mais l'incidence restera faible. La modélisation sonore est détaillée en Annexe volontaire (8).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de prévenir les émissions odorantes, l'exploitant veillera à éviter l'apparition de conditions anaérobies au niveau du stockage des matières compostables reçues. Le mélange du compost sera réalisé dès réception des matériaux.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation est exclusivement diurne (7h-18h), toutefois des éclairages pourront être envisagés en période hivernale pour des raisons de sécurité évidentes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extraction et le traitement des matériaux génèrent des matériaux stériles qui seront valorisés dans le cadre du réaménagement coordonné (remblaiement) du site. Il s'agit de déchets inertes non dangereux gérés sur le site. Indirectement, l'activité génère une très faible quantité de déchets non dangereux (ordures ménagères, emballages, etc.) et de déchets dangereux (huiles usées, chiffons souillés, etc.). Tous ces déchets sont et seront traités dans des filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière est en cours d'exploitation, le projet concerne une prolongation de son activité. Les sols étaient initialement utilisés en parcelles agricoles. Conformément au SDC, le projet d'exploitation respectera autant que possible le maintien de 75% des terrains réservés pour l'agriculture durant toute la période du projet. Le nouveau projet de réaménagement permettra la mise en place d'un sol de bonne qualité agronomique afin de restituer les parcelles à leur utilisation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus sur les deux dernières années sur la commune de Saint Pierre sont une demande de fourniture de froid d'origine renouvelable pour le CHU de Saint Pierre, la réalisation d'un nouveau cimetière dans le quartier de la Ligne de Paradis, l'extension de la distillerie au lieu-dit "Fredeline", l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaire sur la plaine de Pierrefonds et la poursuite de l'aménagement de la ZI n°4.
Seul le trafic de la carrière sera susceptible d'être cumulé avec le trafic lié à ces différents projets. Toutefois, le trafic de la carrière ne sera pas augmenté par rapport à l'actuel, il sera seulement prolongé sur 11 années supplémentaires par rapport à l'autorisation actuelle, ainsi le trafic cumulé prévisionnel sera le même qu'avec la carrière actuelle.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les suivis des émissions de bruit, de poussières et de la qualité des eaux souterraines des dernières années ne montrent aucune non conformité.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Eaux souterraines et superficielles :

- Maintien du suivi de qualité des eaux souterraines.
- Ravitaillement des engins sur une aire étanche reliée à un séparateur d'hydrocarbures.
- Stockage des supports de culture sur une aire bétonnée.

Bruit :

- Maintien du suivi des émissions sonores dans l'environnement, avec une campagne de mesure qui sera effectuée au démarrage de l'exploitation avec les nouvelles installations.
- Engins seront maintenus en conformité avec la réglementation sur le bruit des engins de chantier homologués au titre du Décret du 18/04/68 et de l'Arrêté du 02/01/86 et soumis à un entretien régulier conformément aux normes en vigueur.
- Engins et camions seront équipés d'avertisseurs sonores de recul à fréquence modulée, afin de limiter la gêne provoquée par les « bips de recul ».

Poussières:

- Arrosage des pistes pour lutter contre l'empoussièrement.
 - Vitesse des véhicules limitée à 20 km/h sur le site.
 - Système d'aspersion mis en place sur les produits sensibles aux envols de poussières.
 - Maintien du suivi des retombées de poussières dans l'environnement de la carrière par un réseau de jauge de retombées.
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif du projet est d'adapter le projet de réaménagement de la carrière de "Pierrefonds 2" tout en optimisant le gisement autorisé. Le projet n'entraîne aucune augmentation de la superficie exploitable, le rythme moyen de production ne sera pas modifié, la cote minimale restera inchangée, il n'y aura donc pas de modifications majeures dans la méthode d'extraction. Seule une prolongation est prévue afin de porter l'autorisation jusqu'en 2040. De nouvelles activités seront accueillies sur le site (recyclage de matériaux inertes, production de supports de culture) dans une volonté vertueuse d'initier une démarche d'économie circulaire en valorisant tous les produits du site. L'exploitation de la bande de 10 m à l'Est du site permettra d'optimiser le gisement tout en améliorant notablement l'impact paysager des sites réhabilités.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 Porter à connaissance du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

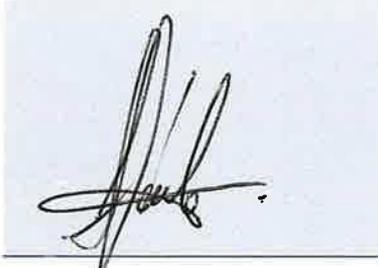
Nom D'ASCOLI

Prénom Fabrice

Qualité du signataire Président

À Le Port

Fait le 2 / 4 / 07 / 20 / 23



Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXES

ANNEXE 1

DOCUMENT CERFA n°14734 « INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE
D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

2

Extensio
n

Nom de la voie

Boulevard de la Marine

Société de Concassage et Préfabrication de l'île de la Réunion (SCPR)

Code postal

9 7 8 2 2

Localité

LE PORT Cedex

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

D'ASCOLI

Prénom

Fabrice

Qualité

Président

Tél

Fax

Courriel

fabrice.dascoli@scpr.re

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

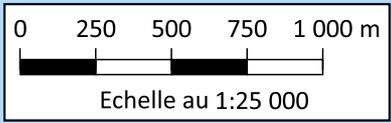
Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 3

PLAN DE SITUATION DU SITE AU 1/25 000



 Emprise de la carrière



SCPR - Commune de Saint-Pierre (974)
Projet de modification des conditions d'exploitation
Déclaration de modification des conditions d'exploitation



Localisation du site

Annexe 3

Source : IGN

ANNEXE 4

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DU SITE



Vue 1 : site non visible depuis l'habitation riveraine (2020)



Vue 2 : site non visible depuis le centre de tri des déchets (2020)



Vue 3 : site non visible depuis le chemin Charette (2020)



Vue 4 : site non visible depuis le chemin d'exploitation agricole (2020)



Vue 5 : site visible depuis le Temple (2020)

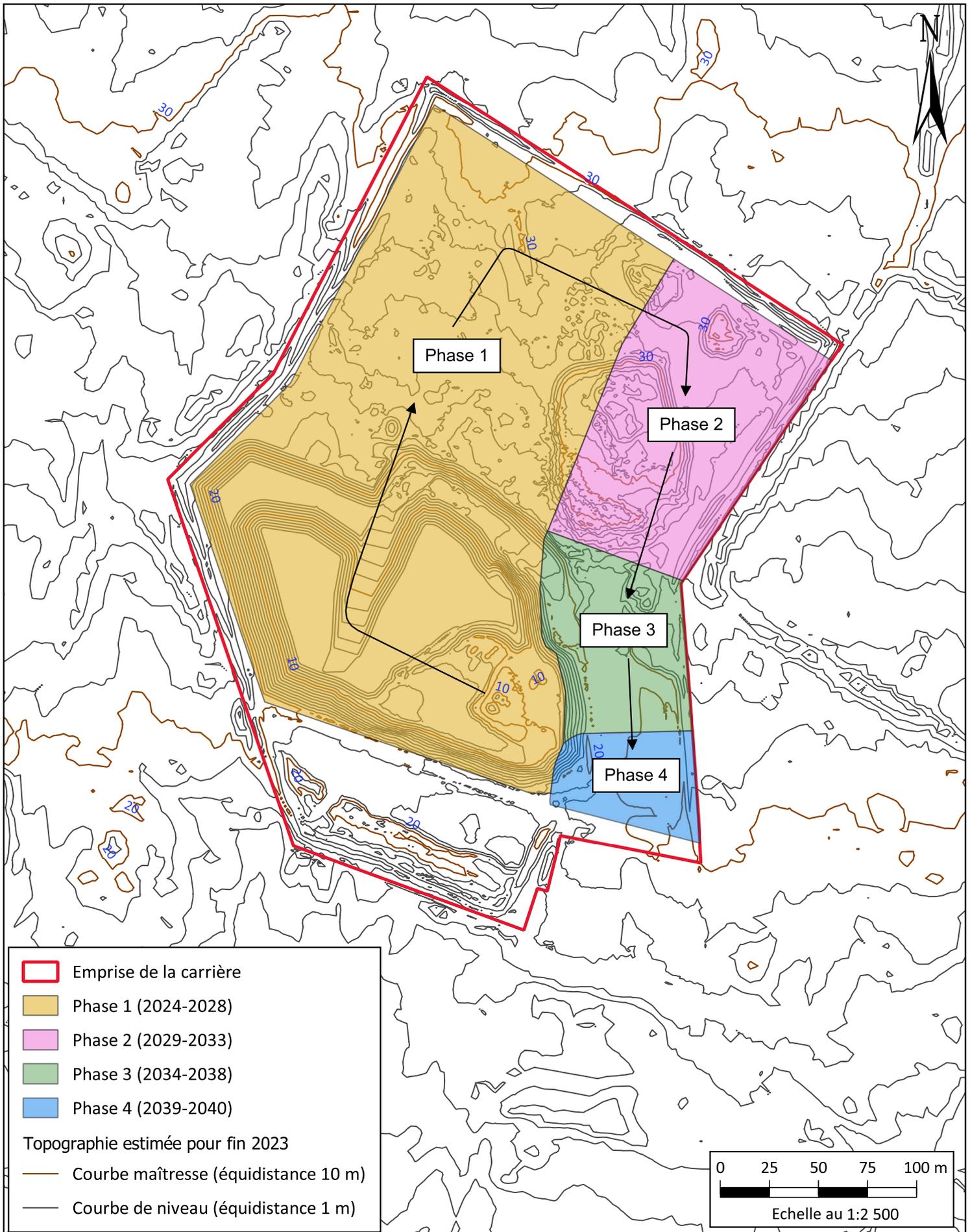


Vue 6 : vue de l'exploitation actuelle (2022)



ANNEXES 5a et 5b

PLANS SCHEMATIQUES DU PROJET



SCPR - Commune de Saint-Pierre (974)

Projet de modification des conditions d'exploitation

Déclaration de modification des conditions d'exploitation

Plan schématique du phasage de l'extraction

Source : GéoPlusEnvironnement



Annexe 5.a



SCPR - Commune de Saint-Pierre (974)

Projet de modification des conditions d'exploitation

Déclaration de modification des conditions d'exploitation

Plan schématique de localisation des nouvelles activités sur le site de Pierrefonds 2

Sources : GéoPlusEnvironnement & SCPR

Annexe 5.b

ANNEXE 6

PLAN DES ABORDS DU PROJET



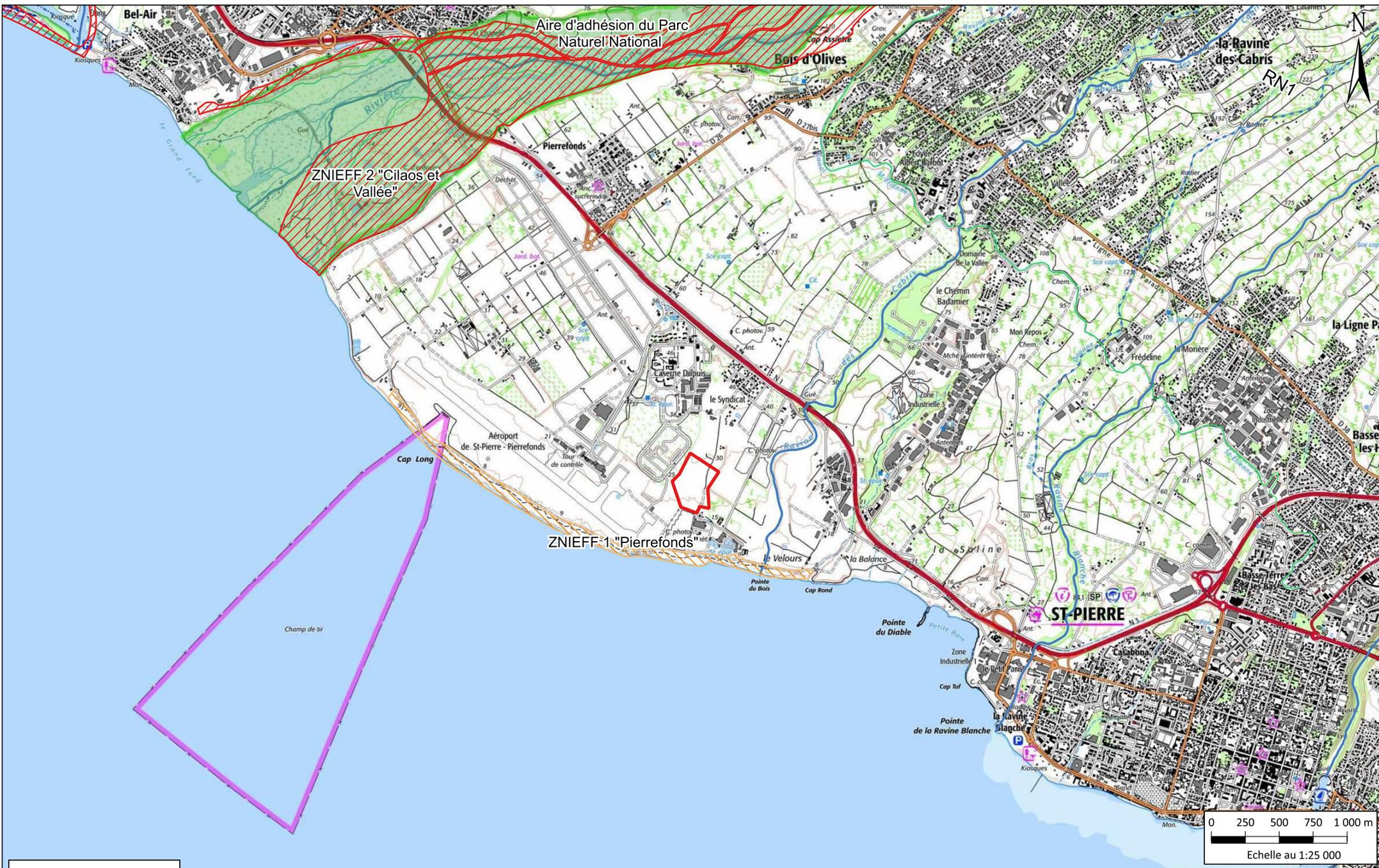
SCPR - Commune de Saint-Pierre (974)
 Projet de modification des conditions d'exploitation
 Déclaration de modification des conditions d'exploitation

Plan des abords du site
 Source : Google satellite et GéoPlusEnvironnement

Annexe 6

ANNEXE 7

PLAN DE LOCALISATION DES SITES REGLEMENTAIRES SITUES A PROXIMITE DU SITE



- Emprise de la carrière
- ZNIEFF Type 1
- ZNIEFF Type 2
- Parc Naturel National

	<p>SCPR - Commune de Saint-Pierre (974) Projet de modification des conditions d'exploitation Déclaration de modification des conditions d'exploitation</p> <p>Plan de localisation des sites réglementaires situés à proximité du site Source : Google satellite et MNHN</p>	Annexe 7
---------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

ANNEXE 8

ANNEXE VOLONTAIRE PORTER A CONNAISSANCE DU PROJET

Source : GéoPlusEnvironnement

Réalisé par :
ABO-GEO+ ENVIRONNEMENT

Siège Social / Agence Sud :
Le Château
31 290 GARDOUCH
Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80
e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Centre et Nord :
2 rue Joseph Leber - 45 530 VITRY-AUX-LOGES
Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14
e-mail : geo.plus.environnement2@orange.fr

Agence Ouest :
5 chemin de la Rôme - 49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE
Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95
e-mail : geo.plus.environnement3@orange.fr

Agence Sud-Est :
1 175 Route de Margès - 26 380 PEYRINS
Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05
e-mail : geoplus@geoplus.fr

Agence Est :
7 rue du Breuil – 88200 REMIREMONT
Tél : 03 29 22 12 68 - Fax : 09 70 06 14 23
e-mail : geo.plus.environnement4@orange.fr

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com

